



TARIF ANNUEL DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

CONTRIBUTION DES FAMILLES – École	770 €
COTISATION APEL (1) Une seule cotisation par famille	22 €
ASSURANCE SCOLAIRE (2)	9,90 €

Premier enfant ⇒ plein tarif
Second enfant ⇒ plein tarif
Troisième enfant et suivant ⇒ gratuité

Une seule facture annuelle vous est adressée **courant octobre** qui tient compte des arrhes versées lors de l'inscription ou de la réinscription ainsi que des acomptes éventuels.

(1): La cotisation de l'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves), est utilisée pour des actions au profit des enfants. Elle est prévue et incluse dans le contrat de scolarisation. En cas de non souscription à l'apel, le montant de la cotisation sera déduit de la facture annuelle.

(2) : L'assurance scolaire étant obligatoire, vous pouvez opter pour l'assurance **individuelle accident** ou **individuelle corporelle** de l'Etablissement (ne couvre pas la responsabilité civile des parents) ou pour une assurance scolaire personnelle en nous fournissant **un justificatif, avant le 24 août 2018.**

TARIF MENSUEL DE LA RESTAURATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Tarif primaire	83,00 € *	Tarif maternelle	79,00 € *
(4 jours/sem.) **		(4 jours/sem.) **	

Forfait annuel (frais de surveillance et d'intendance dans le cadre d'un P.A.I.) : 210,00 €
 Repas occasionnel des élèves : 9,50 € par repas

* La subvention de la Ville de Nice viendra en déduction du montant, la régularisation se fera dans le courant de l'année scolaire

**Si modification du nombre de jours, s'adresser directement à la comptabilité